

tenue sous la présidence de Madame LASSERRE, assistée
de Madame MICHEL et Madame CAMORALI, Conseillères
En présence de Monsieur LE FIBLEC, Rapporteur public
Madame RODRIGUEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2303491	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL - Demande d'annulation de la délibération du 15 décembre 2022 du conseil départemental de la Haute-Garonne approuvant le règlement particulier "pénibilité" portant sur les modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail de ses agents, ainsi que de la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette délibération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	Maître BEGUIN Isabelle (Cour)
02)	DOSSIER N° 2404157	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL - Demande d'annulation des délibérations des 12 juillet 2022 et 6 décembre 2022 relatives au temps de travail et à la mise en oeuvre des 1607 heures en application des dispositions de l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, ainsi que de la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre ces délibérations.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	COMMUNE DE TOURNEFEUILLE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2404158	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL - Demande d'annulation des délibérations des 8 septembre et 8 décembre 2022 du centre communal d'action sociale de Tournefeuille relatives au temps de travail et à la mise en oeuvre des 1607 heures en application des dispositions de l'article 47 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, ainsi que de la décision du 7 mai 2024 portant rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURNEFEUILLE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2407560	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL- Demande d'annulation de la délibération du 20 juin 2024 du conseil métropolitain de Toulouse Métropole adoptant une modification de l'organisation du temps de travail, ainsi que de la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette délibération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2407561	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL - Demande l'annulation de la délibération du 26 juin 2024 du conseil municipal de Toulouse adoptant une modification de l'organisation du temps de travail, ainsi que de la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette délibération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2509036	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL - Demande d'annulation de la délibération du 20 juin 2025 du maire de Toulouse portant ajustement de l'organisation du temps de travail et du règlement intérieur, ainsi que de la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette délibération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
07)	DOSSIER N° 2509037	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL - Demande d'annulation de la délibération du 19 juin 2025 de Toulouse Métropole portant ajustement de l'organisation du temps de travail et du règlement intérieur, ainsi que de la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette délibération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES

Arrêté le 20/08/2026

La présidente du tribunal

Fabienne Billet-Ydier

